

1° / Conditions de l'évaluation :

Le candidat fait la préparation en toute autonomie.

Certaines questions ne s'adressent qu'aux candidats au BEP, elles sont notées en fin de ligne, dans la colonne du barème CAP. par XX

Une fois sa préparation remise à l'examineur, le candidat reçoit la préparation type.

Le candidat doit conduire ses essais en autonomie. Cependant, en cas d'impossibilité de conduire l'essai dans sa totalité, le candidat pourra demander l'aide de l'examineur qui aura pour rôle d'apporter au candidat le ou les renseignements complémentaires qui lui permettront de poursuivre ses essais en autonomie.

L'examineur appréciera suivant le nombre et la nature des interventions la pénalité à appliquer au barème initialement prévu.

Pour des raisons de sécurité, il est impératif qu'un examinateur évalue deux candidats au plus.

Le compte-rendu est rédigé en toute autonomie.

2 ° / Critères d'évaluation :

L'évaluation se fait selon les quatre parties suivantes :

- 1) La préparation doit être évaluée à partir de la préparation type.
- 2) La mise en œuvre est évaluée selon les pénalités résultant de la nature et du nombre des aides apportées. (Voir liste non exhaustive doc 2/2)
- 3) La conduite des essais est évaluée selon le nombre et la nature des erreurs commises par le candidat (Voir liste non exhaustive doc 2/2)
- 4) Le compte-rendu doit être évalué selon les critères donnés.

3 ° / Barème de notation

La base du barème est :

-pour le CAP : 3,5/ 6/2,5

-pour le BEP : 3/ 4/ 3

pour, respectivement : la préparation, le déroulement et le compte rendu.

De plus la partie déroulement est divisée en : la mise en œuvre et la conduite des essais, selon les pourcentages respectifs, 40 et 60 %.

ACADEMIE DE CAEN - BEP et CAP ELECTROTECHNIQUE - Session 1999			
Organisation	EP3	Expérimentation Scientifique et Technique	Feuille 1/2
NOTE AUX EXAMINATEURS			

La note de l'expérimentation est additionnée à la note de l'application numérique Ce qui donne:

-pour le CAF?	8 en A.N.	12 en Exp.	
-pour le BEP:	10 en A.N.	10 en Exp.	
		BEP	CAP
1. Préparation		/3	/3.5
2. Déroulement		/4	/6
- Mise en œuvre		/1.5	/2.5
- Conduite des essais		/2.5	/3.5
3. Compte rendu		/3	/2.5
Total		/10	/12

Exemple de pénalités applicables à la mise en œuvre : (liste non exhaustive)

Type d'intervention :

Branchement de mesureur

Branchement d'appareil

Type d'appareil

Rajout d'un conducteur omis

correction d'un court-circuit

Rajout d'un mesureur omis

Exemple de pénalités applicables à la conduite des essais : (liste non exhaustive) :

Type d'intervention :

Calibre de mesureur

Non respect du mode opératoire

Erreur de mesure

ACADEMIE DE CAEN - BEP et CAP ELECTROTECHNIQUE - Session 1999			
Organisation	EP3	Expérimentation Scientifique et Technique	Feuille 2/2
NOTE AUX EXAMINATEURS			